

Nouvelles des villes et cantons romands

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **20 (1973)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'état actuel de la protection civile en Suisse romande (II)

Comme déjà précisé dans notre dernière chronique, il nous paraît nécessaire de dresser un «inventaire» de la protection civile en Suisse romande, alors qu'un tournant se marque en fonction de la «conception 1971».

Ce n'est d'ailleurs pas une tâche facile, car ici et là dans les cantons d'expression française, les divers éléments pris en considération ne se prêtent pas toujours à une comparaison formelle, alors que les conditions sont souvent fort diverses. Ce qui, bien sûr, ne dépend pas des responsables cantonaux, mais des décisions prises par les autorités politiques. Le mois dernier, nous avons été au plus proche et avons donné une image aussi exacte que possible de la protection civile genevoise.

Canton de Fribourg

Et aujourd'hui, c'est d'abord vers Fribourg que nous tournons nos regards, le chef de l'Office cantonal PC, M. Jean-Paul Donzallas, et ses proches collaborateurs nous ayant fourni tous les renseignements utiles.

Communes astreintes et OPL

A l'heure actuelle, le canton compte 28 chefs locaux et 4 remplaçants instruits, le nombre des communes astreintes étant de 34.

Un contrôle administratif et du matériel a été exécuté dans 50 communes de moins de 1000 habitants. Les résultats obtenus permettent de considérer — et ceci nous paraît particulièrement intéressant — que les problèmes touchant à la PC pénètrent partout, et qu'ils sont pris en considération même dans les communes non directement touchées par la création d'un organisme.

Les premiers exercices de 2 jours (cours de répétition) ont été organisés par l'office cantonal afin de permettre à chaque commune de bénéficier d'installations déjà existantes. Six communes ont pu effectuer ainsi l'exercice annuel de 2 jours qui — comme on le sait — est prescrit par la loi.

Organismes de protection d'établissement

Le total des OPE est de 60 pour l'ensemble du canton, et 40 d'entre eux sont à même de répondre aujourd'hui aux exigences d'organisation fixées par l'office cantonal. L'instruction du personnel et des cadres des OPE se déroulent selon la planification établie.

Instruction

Comme on le sait, le canton de Fribourg a été un des tout premiers à posséder

un centre d'instruction, celui de Sugiez qui, d'ailleurs, est aussi utilisé par le canton de Neuchâtel. A ce propos, on nous signale que l'administrateur du centre de Sugiez et chef de l'instruction a fait valoir ses droits à la retraite pour raisons de santé. Tous ceux qui connaissent l'intéressé sur le plan PC ou celui des sapeurs-pompiers souhaitent donc une heureuse retraite à M. Albert Grêt. La formation des instructeurs permanents se poursuit intensément, mais obligation a été faite de recourir à des instructeurs volontaires en raison de la multiplicité des matières à enseigner et de la nécessité de donner l'instruction dans les deux langues.

Par ailleurs, des conférenciers — pris parmi les instructeurs permanents — ont été formés dans le domaine AC. Les cours d'introduction 1972 ont réuni 299 personnes pour les OPL et 57 pour les OPE.

Des cours pour cadres et spécialistes ont été fréquentés par 178 hommes pour les OPL et 58 pour les OPE.

A propos du centre de Sugiez, il est encore à noter qu'en plus des cours PC fédéraux, cantonaux (Fribourg et Neuchâtel) et de la commune d'Anet, il a été utilisé par les sapeurs-pompiers, samaritains, gendarmes, «Jeunesse et Sport» et pour les chiens de catastrophe. Une preuve nouvelle de la nécessité de tels centres.

Constructions

L'évolution des constructions d'abris privés est réjouissante, 8305 nouvelles places ayant été réalisées en 1972. Ce qui fait, à ce jour, un total pour l'ensemble du canton de 90 583 places abritées, dont un certain nombre dans cinq communes non astreintes.

Pour ce qui est des installations PC, on note la fin des travaux du centre opératoire protégé de l'Hôpital cantonal, dont nous avions parlé en détail lors de son inauguration, et qui est inscrit dans la tournée des participants aux divers cours internationaux organisés à Genève par l'OIPC. Lesdits participants, venant de nombreux pays, et admirant une telle réalisation.

Sont en voie de réalisation: le centre opératoire protégé de l'Hôpital de Meyriez, les postes sanitaires de Morat et Wünnewil, les postes de commandement de Wünnewil et Courtepin, les stationnements d'attente SPG de Morat et Wünnewil, les abris publics de Morat et Wünnewil, et enfin les points d'eau à Fribourg, Châtel-St-Denis, Charmey et Bulle, et un projet à Vaulruz. On compte encore plusieurs autres projets à Fribourg-ville, de telle sorte qu'il y a là un bilan extrêmement positif, cela d'autant plus que d'autres installations sont déjà terminées depuis un certain temps, plusieurs d'entre-elles étant par ailleurs opérationnelles.

Matériel

Toutes ces installations PC ainsi que les organismes locaux sont dotés d'un matériel important. Un matériel qui est mis au bénéfice de la population, et particulièrement dans le cadre de l'entraide intercommunale.

C'est ainsi que la commune de Morat a mis à disposition de Romont sa dotation de tuyaux métalliques de 108 mm, ce qui a permis à cette dernière cité d'être ravitaillée en eau potable pendant deux mois.

Enfin, et après un premier cours d'adaptation pour radio SE 125, mis sur pied par l'office cantonal, plusieurs de ces appareils ont été attribués aux localités de Jaun La Villette, Charmey et à la préfecture de la Gruyère, à l'intention des colonnes de secours en cas d'avalanche.

La protection civile est donc bien envisagée, à ces diverses occasions, dans son sens le plus large.

Conclusions

Pour terminer, M. Jean-Paul Donzallas nous indique que les contacts avec la presse sont pris par l'office cantonal et que «la protection civile dans le canton s'affirme de plus en plus et dispose d'une infrastructure solide. Elle tend à être opérationnelle dans un avenir très proche, certains éléments de base pouvant d'ores et déjà être engagés» (J. C.).

Exposition de protection civile

Pour en rester à Fribourg, et plus particulièrement à la capitale, signalons qu'une exposition PC a lieu ces jours dans le cadre du grand magasin les «Trois Tours». Nous en reparlerons dans notre prochaine chronique, car il apparaît qu'une ligne de conduite plus stricte doit être observée dans un tel domaine — lorsqu'il touche la Suisse romande — afin que tous les organes intéressés soient associés à des réalisations de ce genre.

Canton de Vaud

Après Fribourg, c'est le canton de Vaud qui retient notre attention et grâce à M. Benjamin Hennard, chef de l'Office cantonal vaudois, il nous est possible d'apporter d'intéressants renseignements quant à ce qui constitue ses satisfactions et ses soucis sur le plan de la protection civile.

Centres d'instruction

Parmi les soucis en question, il va de soi que le plus important est celui des centres d'instruction, tant il est vrai que d'avoir à disposition de tels centres conditionne dans une large mesure le développement de la protection civile. Il y a là une vérité de La Palisse, mais qu'il faut répéter dès le moment où on

essaie de faire un inventaire objectif de ce qui a été réalisé ou non.

Voici donc ce que l'on apprend à ce sujet.

Centre cantonal de Penthalaz: «Les démarches en cours ont dû être abandonnées en raison de nombreuses oppositions qui se sont formées lors de la mise à l'enquête concernant l'aménagement du terrain d'exercices». (Réd.: il ne nous appartient pas de juger un tel état de chose, mais on ne peut que s'étonner, tout en précisant combien les démarches en question ont été entreprises et poursuivies avec ténacité par les responsables de l'office cantonal et combien aussi il faut de persévérance aux intéressés pour... chercher ailleurs.)
Centres régionaux: Là les perspectives sont meilleures, puisque pour le centre prévu à Villeneuve, on note une «progression des tractations en vue de l'établissement des plans et l'élaboration d'une convention concernant la construction, l'entretien et l'utilisation du centre.»

Alors que pour le centre envisagé à Aubonne, on apprend que «des démarches sont en cours pour l'élaboration d'une convention qui sera signée par les communes concernées, établie sur le modèle de celle relative au centre de Villeneuve».

Souhaitons donc de tout cœur, pour les responsables vaudois, mais aussi pour l'ensemble de ceux de Romandie — car l'information forme un tout — que ces perspectives seront bientôt réalité.

Instruction, cours et rapports

Placés donc dans des conditions précises, les responsables de l'instruction n'en ont pas moins fait preuve de beaucoup d'initiative pour limiter les dégâts et pour mettre sur pied une série de cours et rapports. Mais d'abord, les instructeurs permanents et à titre accessoire ont participé à pas mal de cours fédéraux dans divers services, ce qui leur a permis d'organiser et de diriger des cours cantonaux touchant particulièrement les postes radio SE 125 pour le cas d'avalanche et des cours d'introduction pour détecteurs atomiques.

En ce qui concerne les cours organisés par les communes, on note en particulier des cours d'introduction pour service sanitaire et pour SPG. Si nous récapitulons le tout, on constate que ces divers cours et rapports ont réuni 1076 participants avec 3409 jours de service. Ce qui est remarquable étant donné les conditions ci-dessus évoquées.

Constructions de dispositifs PC

Dans ce domaine on apprend que de nombreuses installations (dispositifs) ont été achevées en 1972, que d'autres sont en cours et d'autres encore à l'étude, et touchant des postes de commandement, postes sanitaires, postes sanitaires de secours, centres opératoires protégés, locaux d'attente, réserves d'eau, locaux d'attente, etc.

250 029 places abritées

Quand à la construction des abris privés, elle va aussi bon train puisqu'elle est fonction des immeubles nouveaux. A fin 1972, le total des abris privés était de

6149, avec en tout 250 029 places abritées.

Matériel

Chaque commune et OPE ont reçu un inventaire détaillé du matériel PC attribué. Des contrôles de matériel ont été effectués dans plusieurs communes, 14 appareils radio SE 125 remis pour secours en cas d'avalanche et nouvelles sirènes installées.

Conclusions

Après avoir noté que l'office cantonal a participé à de nombreuses séances touchant le plan ORCA, les biens culturels, la défense totale, l'OIPC, la CRI, sans compter les rapports fédéraux et romands, et le cours tactique du Rgt PA 12 à Lausanne — additionné à tout ce que nous avons relaté ci-dessus — on doit conclure que le travail n'a pas manqué aux responsables de la protection civile vaudoise (J. C.).

Canton du Valais

Après l'accident de Chamoson... le geste qui sauve

Toujours soucieux de ce que la presse peut dire de la protection civile, nous prenons plaisir à reproduire un article paru dans *La Suisse* (Genève), sous le titre ci-dessus, et sous la signature J.-D. Sch. Et félicitons M. André Maye de Chamoson de sa présence d'esprit et du rôle qu'il joue afin de faire connaître la protection civile sous son vrai visage: — *Allô, M. André Maye à Chamoson? Notre journal a publié hier une information selon laquelle, grâce à votre intervention, un bambin de 8 ans a évité la mort. Comment les grands-parents de l'enfant ont-ils pensé à vous appeler? — Je suis instructeur de protection civile. A Chamoson, dans mon village, on me connaît bien; quand il y a un accident on m'appelle! C'est ce qui est arrivé dimanche matin.*

— *Qu'avez-vous fait lorsque vous êtes trouvé en présence de l'enfant qui était sans connaissance?*

— *Comme la perte de connaissance s'était produite dans la chambre de bain, où se trouve un chauffe-eau à gaz, j'ai pensé à un manque d'oxygène. Vous savez que dans un local normal il doit se trouver une proportion de 21% d'oxygène. Lorsque ce gaz diminue jusqu'à une proportion de 8 à 10%, il y a danger de mort.*

L'enfant était dans ce qu'on appelle l'état de choc, qui est provoqué par un déséquilibre dans la masse sanguine. Dans un tel cas, après avoir dégagé les voies respiratoires, en inclinant légèrement la tête en arrière, il suffit de surélever les jambes du patient d'une trentaine de centimètres. Cela fait affluer le sang vers le cœur qui le réinsufflé dans le cerveau.

C'est ce qui s'est passé dimanche.

L'homme peut vivre trois semaines sans manger, trois jours sans boire, mais seulement trois minutes sans oxygène! A Chamoson, les grands-parents ont eu une saine réaction en sortant l'enfant de la chambre de bain où l'air était vicié.

— *Pouvez-vous donner quelques conseils à suivre dans une telle situation?*

— *La première chose, c'est de ne pas s'abandonner à la panique! C'est un peu ce qui est arrivé dimanche... La grand-mère pleurait, croyait que son petit-fils était mort. L'enfant a entendu dans son demi-coma ce qu'elle disait. Et c'est ce qui a provoqué l'état de choc. Le gosse m'a dit: «Ne me laisse pas mourir!»*

«Second conseil à observer: ne pas parler de l'état du blessé devant lui, le rassurer, le soutenir moralement, lui dire que ce n'est pas grave, l'encourager. Tout cela afin d'éviter que la peur ne provoque ce fameux état de choc qui complique la situation. Ensuite, bien entendu, s'enquérir d'un médecin. Mais ce que je me dois de vous dire, c'est d'encourager les gens à suivre des cours de samaritains, qui sont donnés partout à titre gratuit. La vie d'autrui dépend bien souvent d'un simple mouvement, d'un premier soin, que n'importe qui peut apprendre très facilement.

«Cette semaine, je me trouve à Montthey, dans un grand magasin, où se tient une exposition de la protection civile. Aujourd'hui j'ai fait la démonstration de l'intervention que j'ai pratiquée à Chamoson, devant les enfants des écoles...

J.-D. Sch.

La protection civile présentée dans une entreprise

C'est une heureuse initiative dont a fait preuve la General Motors Suisse SA, en organisant sous son toit une exposition dédiée à la protection civile. Heureuse à tous égards puisque touchant non seulement le personnel de cette importante entreprise, mais aussi la population biennoise pour qui les «portes étaient ouvertes», et de l'usine et de l'exposition. Le thème choisi était «La protection civile nous concerne tous», et elle fut réalisée grâce à l'OFPC, à l'USPC et à l'Office cantonal bernois PC, la presse ayant apporté son précieux concours, ainsi qu'en témoigne un article que nous avons sous les yeux et paru dans le *Journal du Jura*, sous la signature: Mu. Lors de l'inauguration réunissant les autorités de Bienne et la direction de la GM, les participants purent entendre M. Jean Comment, chef de l'office cantonal, M. R. Barbezat, chef local, et M. R. Vögli, chef OPE, exposer ce qui se rapportait à leurs secteurs respectifs.

Un OPE important

Toutes les indications furent données quant à l'OPE de la GM, qui disposera bientôt de plusieurs sections de SPG et de sanitaires, alors que tout le matériel nécessaire à cet OPE et à l'OPL put être examiné de près. Tout au long de l'exposition, des films furent projetés, et M. Max Keller, directeur-adjoint de l'OFPC, parla de la «conception 1971». En bref, idée originale que d'avoir organisé une telle exposition dans une grande entreprise industrielle, et exemple à imiter. John Chevalier